

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2021

<i>Nombre de conseillers</i> En exercice : 14 Présents : 13 Votants : 14 Absents : 1 Pouvoirs : 1	L'AN DEUX MIL VINGT ET UN le 23 mars à 20 h le Conseil Municipal de la Commune d'Héry sur Alby dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de <b>Monsieur Jacques ARCHINARD</b>  Date de convocation : 18/03/2021
<i>Présents</i>	BECHET Franck, COCHET Paul, CLAVEL Patrick, DUPENT Véronique, FRANCILLARD Pierre, GROSJEAN Claudine, JOURDAN Patricia, MUGNIER Françoise, PACLET Romain, TROUILLON Sylvain STEFANI Chiara, SURREAUX Julie
<i>Absents :</i>	MILLION-VIRET Nathalie
<i>Pouvoirs :</i>	MILLION-VIRET Nathalie

Monsieur Romain PACLET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

## **I – M14 – BUDGET PRINCIPAL 2020**

### **1°- Compte de gestion 2020**

Après lecture, le compte de gestion de l'exercice 2020 conforme au compte administratif 2020 est approuvé à l'unanimité

### **2°- Compte Administratif 2020**

Pour cette délibération, Monsieur le Maire quitte la salle. Monsieur Pierre FRANCILLARD prend la présidence de la séance.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives de l'exercice considéré ainsi que le compte administratif 2020 ce jour, exécuté selon la comptabilité M 14 ; le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et en l'absence de Mr le Maire soit 13 votes

- de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer dans les tableaux joints en annexe ;

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

**II**  
**A2**

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	255 967,15	213 920,53	0,00	0,00	42 046,62
012	Charges de personnel, frais assimilés	117 315,00	99 821,28	0,00	0,00	17 493,72
014	Atténuations de produits	15 826,00	15 686,00	0,00	0,00	140,00
65	Autres charges de gestion courante	298 063,00	283 401,93	0,00	0,00	14 661,07
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>687 171,15</b>	<b>612 829,74</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>74 341,41</b>
66	Charges financières	224 183,00	3 204,95	0,00	0,00	220 978,05
67	Charges exceptionnelles	2 900,00	2 400,00	0,00	0,00	500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	5 795,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>920 049,15</b>	<b>618 434,69</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>301 614,46</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	91 500,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	20 659,00	20 658,82			0,18
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>112 159,00</b>	<b>20 658,82</b>			<b>91 500,18</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 032 208,15</b>	<b>639 093,51</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>393 114,64</b>
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	1 028,00	4 266,84	0,00	0,00	-3 238,84
70	Produits services, domaine et ventes div	28 842,00	22 779,39	0,00	0,00	6 062,61
73	Impôts et taxes	573 691,00	604 194,24	0,00	0,00	-30 503,24
74	Dotations et participations	150 956,00	151 795,00	0,00	0,00	-839,00
75	Autres produits de gestion courante	34 899,00	33 978,66	0,00	0,00	920,34
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>789 416,00</b>	<b>817 014,13</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-27 598,13</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	122,43	0,00	0,00	-122,43
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>789 416,00</b>	<b>817 136,56</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-27 720,56</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	13 711,00	13 711,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>13 711,00</b>	<b>13 711,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>803 127,00</b>	<b>830 847,56</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-27 720,56</b>
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 229 081,15				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	17 635,00	2 490,00	4 083,00	11 062,00
204	Subventions d'équipement versées	24 712,00	0,00	0,00	24 712,00
21	Immobilisations corporelles	1 597 349,00	1 067 779,70	136 442,00	393 127,30
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 639 696,00</b>	<b>1 070 269,70</b>	<b>140 525,00</b>	<b>428 901,30</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 801,00	2 800,39	0,00	0,61
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	247 949,00	20 934,51	0,00	227 014,49
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	15 296,00	15 295,90	0,00	0,10
020	Dépenses imprévues	10 000,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>276 046,00</b>	<b>39 030,80</b>	<b>0,00</b>	<b>237 015,20</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 915 742,00</b>	<b>1 109 300,50</b>	<b>140 525,00</b>	<b>665 916,50</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	13 711,00	13 711,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	330 815,00	310 509,72		20 305,28
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>344 526,00</b>	<b>324 220,72</b>		<b>20 305,28</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 260 268,00</b>	<b>1 433 521,22</b>	<b>140 525,00</b>	<b>686 221,78</b>
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	586 417,00	127 019,98	452 133,00	7 264,02
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	788 320,25	300 000,00	0,00	488 320,25
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	8 666,06	0,00	-8 666,06
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 374 737,25</b>	<b>435 686,04</b>	<b>452 133,00</b>	<b>486 918,21</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	29 301,00	35 056,81	0,00	-5 755,81
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	202 967,00	202 967,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 586,00	0,00	0,00	1 586,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>233 854,00</b>	<b>238 023,81</b>	<b>0,00</b>	<b>-4 169,81</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	34 292,00	0,00	0,00	34 292,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 642 883,25</b>	<b>673 709,85</b>	<b>452 133,00</b>	<b>517 040,40</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	91 500,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	20 659,00	20 658,82		0,18
041	Opérations patrimoniales (1)	330 815,00	310 509,72		20 305,28
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>442 974,00</b>	<b>331 168,54</b>		<b>111 805,46</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 085 857,25</b>	<b>1 004 878,39</b>	<b>452 133,00</b>	<b>628 845,86</b>

- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser soit :

### *Dépenses*

#### *Chapitre 20 : immobilisations incorporelles*

Article 2031 – Frais d'études 4 083,00 €

#### *Chapitre 21 : immobilisations corporelles*

Article 2128 – Aménagement 100 672,00 €  
Article 2151 – Voirie 34 301,00 €  
Article 21318 – Autres bâtiments 1 469,00 €  
**TOTAL 136 442,00 €**

### *Recettes*

Article 1322 – Subvention Région 10 000,00 €  
Article 1323 - Subvention département 287 653,00 €  
Article 13258 – Sub des autres groupements 154 480,00 €  
**TOTAL 452 133,00 €**

## **II – M14 – BUDGET PRINCIPAL 2021**

### **1° - M14 - budget principal : Affectation du résultat de fonctionnement 2020**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, le compte administratif fait apparaître un excédent de 420 835.20 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents et en l'absence de Mr le Maire d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice comme suit

#### **Résultat de fonctionnement**

##### A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 191 754.05 €

##### B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) 229 081.15 €

##### **C Résultat à affecter**

= A+B (hors restes à réaliser) **420 835.20 €**

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

##### D Solde d'exécution d'investissement

- 254 232.08 €

##### E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

311 608.00 €

##### **Besoin de financement F**

=D+E **0.00 €**

##### **AFFECTATION = C**

=G+H **432 048.15 €**

##### **1) Affectation en réserves R 1068 en investissement**

**0.00 €**

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

420 835.20 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5)

0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : \_\_\_\_\_, subvention : \_\_\_\_\_ ou autofinancement : \_\_\_\_\_  
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.  
(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).  
(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.  
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.  
(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

## 2° - M14 – Budget principal primitif

Conformément au Code des collectivités territoriales, Monsieur le Maire présente le budget primitif de l'exercice 2021 présenté équilibré en fonctionnement et en investissement :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 331 609.00 €	1 331 609.00 €
Investissement	1 116 886.00 €	1 116 886,00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif « Budget principal » de l'exercice 2021 présenté équilibré en dépenses et en recettes :

- ☞ de fonctionnement pour un montant de 1 331 609, euros (un million trois cent trente et un mille euros) ;
- ☞ d'investissement pour un montant de 1 116 886,00 euros (un million cent seize mille huit cent quatre-vingt-six euros).

## III – DEVIS DE L'ENTREPRISE CHAVANEL

Monsieur le Maire rappelle qu'à partir du 12 avril 2021, la commune sera dotée d'un service technique et en ce sens a procédé au recrutement d'un nouvel agent.

Afin que celui-ci puisse travailler, il est nécessaire d'acquérir des outils. Deux devis ont été établis :

- Un pour le matériel d'espaces verts qui s'élève à 30 133,10 € TTC,
- Un autre pour le petit matériel qui s'élève à 2 498.51 € TTC.

Les devis présentés par l'entreprise CHAVANEL sont acceptés à l'unanimité par le conseil municipal.

## IV - AMENAGEMENT CENTRE VILLAGE – CONVENTION AVEC ORANGE

Monsieur le Maire rappelle que lors des travaux d'aménagement de la place, il était nécessaire de déplacer une armoire de téléphone.

Par convention, l'entreprise ORANGE a procédé à l'étude et à la réalisation des travaux d'un montant de 16 151.46 €.

Le conseil municipal accepte la convention et autorise Monsieur le Maire à assurer le bon déroulement de cette opération.

## **V - CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE CONSEIL ENERGIE DU SYANE (SYNDICAT DES ENERGIES ET DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la création d'un service mutualisé de Conseil Energie mis en place par le SYANE. Chaque commune adhérente peut bénéficier d'un accompagnement personnalisé par un technicien compétent à un coût maîtrisé. Monsieur Pierre FRANCILLARD présente le fonctionnement de ce service.

Ce service de Conseil Energie s'inscrit dans le cadre d'un programme spécifique qui consiste à soutenir l'accompagnement de projets de rénovation. Ce programme s'appelle le programme SEQUOIA.

Une convention définit les modalités selon lesquelles la commune, membre du Grand Annecy va pouvoir bénéficier de l'accompagnement technique d'un économe de flux appartenant au service de Conseil Energie mis en place par le SYANE.

Les principaux domaines d'intervention sont :

- La performance énergétique du patrimoine de la commune (bâtiments, éclairage public, etc...)
- Le développement des énergies renouvelables.

En adhérant à ce service, la commune s'engage à verser une cotisation annuelle qui pour l'année 2021 est fixée à 1.60 € par habitant/an/population DGF, le SYANE prenant à sa charge 1.20 € par habitant/an/population DGF sur les 2 premières années, soit 0.40 € par habitant/an/population DGF à la charge de la commune.

La présente convention est établie pour une durée de 4 ans soit du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2025.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à assurer le bon déroulement de cette opération.

Deux élus sont désignés :

- En tant que Responsable Energie : Sylvain TROUILLON
- En tant que Référent : Patrick CLAVEL

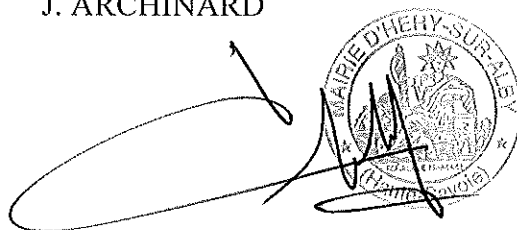
## **VI – DIVERS Communication**

Après réunion de la commission communale et les propositions du prestataire mandaté, un logo pour Héry sur Alby a été créé . Il s'agit d'instaurer une cohérence visuelle en matière de communication. Pour cela, une charte graphique a été élaborée et elle sera déclinée dans les différents supports de communication de la commune.

Le bulletin municipal est en préparation en vue d'une parution en mai 2021.

La séance est levée à 21 h 30

Fait à Héry sur Alby,  
Le 25 mars 2021  
Le Maire,  
J. ARCHINARD



Franck BECHET		Nathalie MILLION-VIRET	
Patrick CLAVEL		Françoise MUGNIER	
Paul COCHET		Romain PACLET	
Véronique DUPENT		Chiara STEFANI	
Pierre FRANCILLARD		Julie SURREAUX	
Claudine GROSJEAN		Sylvain TROUILLON	
Patricia JOURDAN			